



MAIRIE
Espace Serge Rumeau
09000 SAINT PIERRE DE RIVIERE
Tél : 05.61.02.76.03
Mail : contact@mairie-saintpierre09.fr

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 octobre 2025

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, M. Daniel VENOUX

Procurations :

Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY
Mme Romane COMBES à Mme Véronique RUMEAU

Désignation d'un secrétaire de séance: M. Patrick VOISIN
Approbation du dernier conseil municipal

Délibérations à prendre :

- 1 Incorporation des biens vacants et sans maître dans le domaine communal**
- 2 Charte PNR**
- 3 Pont de Ganac**
- 4 Fonds de concours 2023 : travaux de voirie Communauté d'Agglomération**
- 5 Convention brigade verte**
- 6 Acquisition à l'euro symbolique, parcelle A2237 Menzies**
- 7 Création du poste en catégorie B**

Points d'information des dossiers:

- 1- Remise des certificats d'adressage avec panneaux, mise en application des arrêtés. Point PLUIH**
- 2- Catastrophe naturelle 2025**
- 3- Fonds de concours voirie 2026- Communauté d'Agglomération.**
- 4- Sécurité Marquage au sol**
- 5- Points sur travaux divers : Elagage, maison de la poste Enedis, reprise toit logements communaux...**
- 6- Maison en péril**
- 7- Signalement logements indignes**

Questions diverses

Approbation du dernier conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

1 Incorporation des biens vacants et sans maître dans le domaine communal

Madame le maire rappelle au conseil municipal la procédure d'incorporation des biens vacants qui a été engagée. La délibération détaille cette procédure, liste les propriétaires et parcelles cadastrales concernés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- exerce ses droits en applications de l'article 713 du code civil

- Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Madame le maire est chargée de prendre l'arrêté autorisant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles.

Approuvé à l'unanimité

2 Charte PNR:

Les communes disposent d'un délai de 4 mois du 1 août au 30 novembre pour approuver la charte PNR 2025 2040. Il s'agit de réaffirmer l'adhésion au syndicat mixte, dont le contour évolue.

Après exposé de la délibération, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la charte 2025-2040 du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Approuvé à l'unanimité

3 Pont de Ganac

La commune de Ganac en accord avec la commune de Saint Pierre a demandé une expertise du pont de Ganac quartier des Forges, suite au contrôle effectué dans le cadre du programme national de surveillance des ponts.

Le reste à charge de communes pour cette pré-étude, est de 1 848 euros HT soit 924 euros pour chaque commune. Par la suite les deux communes envisagent de consulter des bureaux d'études pour une délégation de maîtrise d'œuvre, qui devrait permettre un programme de travaux à engager dès 2027.

Approuvé à l'unanimité

4 Fonds de concours 2023 : travaux de voirie Communauté d'Agglomération

Le fonds de concours proposé par l'Agglo est de 36 328 euros et n'est pas supérieur au montant restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte l'attribution de ce fonds de concours et dit que cette recette a été prévue en section d'investissement du budget 2023 de la commune de Saint-Pierre-de-Rivière.

Approuvé à l'unanimité

5 Convention brigade verte

Madame le maire informe le conseil municipal du changement de tarif horaire des interventions de « La Brigade Verte ». Il passe de 26 euros à 37 euros. Le nombre d'heures reste fixe, ainsi le coût annuel sera de 4083 euros. Elle demande de connaître les interventions de la brigade en amont et le résultat des actions entreprises. Ceci est un élément indispensable à la signature de l'avenant de cette convention.

Approuvé à l'unanimité

6 Acquisition à l'euro symbolique, parcelle A2237 Menzies

Madame le maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle A 2237 ayant appartenu à Monsieur Menziès décédé, au profit de la commune et pour un euro.

Approuvé à l'unanimité

7 Création du poste en catégorie B

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de rédacteur. Le conseil municipal sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré, décide de créer un emploi permanent de rédacteur, pour effectuer les fonctions de secrétaire général de mairie, à temps non complet, à raison de 17,5/35 ème.

Approuvé à l'unanimité

Points d'information des dossiers:

1- Remise des certificats d'adressage avec panneaux, mise en application des arrêtés. Point PLUIH

La mise au point de l'adressage est une obligation et relève de la responsabilité du conseil municipal. Madame le maire donne lecture de la délibération du 13 juin 2025, sur la mise en œuvre de l'adressage. Par délibération du 4 juin 2025, le conseil municipal a validé à l'unanimité le principe de procéder au nommage et numérotage des voies et lieux dits de la commune, à autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre...

Plusieurs personnes ont été reçues et ont manifesté leur mécontentement, concernant le choix de baptiser une rue du nom du peintre Ryton Cazenave.

Ce choix suscite des réactions dans le quartier concerné, les habitants regrettent ne plus appartenir au Hameau du Fouchard. A noter que le hameau ne disparaît pas et ce nom peut figurer en complément d'adresse.

Les travaux concernant l'adressage ont fait l'objet d'annonce dans le journal Echo de Saint Pierre en septembre 2023 et mai 2024.

Les nouvelles numérotations retenues, tiennent compte des évolutions possibles dans le cadre du PLUIH. L'Arrêté municipal déterminant les modalités de

numérotage des voies va être distribué en même temps que les certificats d'adressage.

La distribution par quartier des certificats d'adressage et des plaques d'identification a été différée à cause du retard de livraison de la commande effectuée en Juin.

Ce qui a malheureusement une répercussion sur le ressenti des habitants qui reçoivent déjà des courriers libellés avec leur nouvelle adresse, mise à jour automatiquement à l'aide de la base nationale.

Une aide auprès des personnes ayant des difficultés pour installer leur numéro de voie et un accompagnement du facteur lors de sa prise de fonction sont prévus (sous réserve de l'accord de la poste), pour faciliter la prise en main du nouvel adressage.

L'enquête publique concernant le PLUIH se déroulera du lundi 3 novembre 2025 au vendredi 5 décembre. Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public, pour recevoir les observations et propositions (lieux et dates précisées sur les affiches, la lettre du PLUIH le site internet de la mairie et de l'Agglo)

L'adoption finale aura lieu en février 2026

2- Catastrophe naturelle 2025

Suite à la demande effectuée le 5 mai, l'arrêté de catastrophe naturelle concernant la commune, a été publié le 26 septembre. Les délais réglementaires courent jusqu'au 25 octobre. Une rencontre avec l'assureur de la commune est prévue pour mesurer l'impact de l'inondation sur la salle mille clubs.

Madame le maire a adressé une lettre de remerciement à madame Lemaire, directrice de cabinet du préfet, et à son service pour l'efficacité du travail réalisé par la préfecture, pour faire aboutir ce dossier.

A noter un nouveau passage du SYMAR pour l'entretien préventif de la rivière.

3- Fonds de concours voirie 2026- Communauté d'Agglomération

Le programme de voirie communale concerne en 2026 : le lotissement Surre (42 428 euros) ; Route de Coudenne devant maison 29 à 37 (16 759 euros) ; Le Pech caniveaux et bordure (6215 euros).

4- Sécurité Marquage au sol

Ces travaux sont financés en bénéficiant de la répartition du produit des amendes de police, avec une notification de subvention de 1602 euros. L'opération a permis de rénover le marquage au sol et de créer des délimitations de place de stationnement, conformes aux normes. Des compléments seront nécessaires et en particulier des miroirs seront testés.

5- Points sur travaux divers : Elagage, maison de la poste Enedis, reprise toit logements communaux...

Des travaux complémentaires d'élagage à proximité de la salle mille clubs vont être effectués.

Enedis a analysé les travaux à effectuer pour déplacer le compteur électrique de la poste vers l'appartement adjacent. Une partie préparatoire est à réaliser par un électricien mandaté par la commune.

L'entretien du toit des logements communaux espace Serge Rumeau a été réalisé.

6- Maison en péril

Malgré la déclaration préalable, les travaux n'ont pas été entrepris et une maison située impasse du Martinat a fait l'objet d'un courrier, informant le propriétaire des problèmes de sécurité et du danger pour les habitants. Cette situation nécessite qu'il entreprenne rapidement des travaux.

7- Signalement logements indignes :

Suite à la visite de SOLIHA, un troisième dossier concernant des logements privés de la commune nous est parvenu.

Une mise en demeure de mise en conformité a été expédiée au propriétaire du logement qui a fait l'objet du premier signalement.

Questions diverses

Comme à l'accoutumée la commémoration du 11 novembre aura lieu dans la commune avec un rassemblement à la mairie à 10h45. Elle sera suivie du pot de l'amitié.

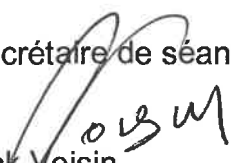
Le marché de Noël aura lieu le dimanche 30 novembre, avec la chorale des cœurs battants programmée la veille.

Le goûter de Noël pour les enfants et pour les aînés de la commune est prévu le samedi 13 décembre.

Madame le Maire lève la séance à 19h25.

Le secrétaire de séance

Patrick Voisin



Le maire

Véronique Rumeau



